

Aider l'enfance déficiente

Autor(en): **Mathey, Jacky**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'interminable rue

*L'interminable rue y lasse maint passant,
Car on monte et l'on monte, à toucher Les Reussilles,
Mais, qu'au soleil des blancs hivers tous ses toits brillent,
Il vous semble gravir un col éblouissant.*

*Cité où flotte encor l'âme du paysan,
Où les fabriques même ont un air de famille,
Où sur les seuils, le soir, on devise, on babille,
Où de ses clochers tinte un fraternel accent,*

*Ah ! qui ne l'aime ainsi, jusqu'en sa longue rue ?
Et ses Bises là-bas, ses Lovières, ses Brues ?
La Printanière où plane un parfum de prés verts ?*

*Emu, le souvenir se glisse dans les choses,
Gémit sur quelque tombe, évoque un être cher
Et sourit tout de même aux grands nuages roses.*

Jean ROSSEL

Aider l'enfance déficiente

Réd. — S'il est judicieux de pousser au maximum la formation professionnelle afin de donner à la cité et au pays des atouts maîtres, l'éducation des enfants déficients s'impose comme un devoir impérieux à la famille, à la société et à l'Etat. L'ont compris les autorités de Tramelan dont le Conseil général a décidé la création d'une classe auxiliaire qui entrera en activité au mois d'avril prochain.

L'enfant déficient est un être dont le développement ne s'effectue pas à la cadence normale, et dont l'éducation ne peut se faire par les moyens ordinaires, aussi bien dans la famille qu'à l'école.

L'expression « enfant déficient » implique l'idée d'un défaut, d'une carence, d'un « déficit ». On la remplace souvent par d'autres termes, mais aucun d'eux n'est vraiment satisfaisant.

Quelles sont les principales déficiences infantiles ? Elles sont aussi variées que nombreuses et se compliquent encore par le fait qu'une déficience type, à l'état pur, est plutôt rare. On rencontre le plus souvent des cas mixtes, des coexistences de plusieurs anomalies plus ou moins caractérisées.

Parmi les principales déficiences infantiles, on distingue les sept grandes catégories suivantes : les déficiences intellectuelles, les déficiences mentales, les déficiences motrices et psychomotrices, les déficiences de la parole et du langage, les déficiences sensorielles, les défi-

ciences organiques et les fausses déficiences (ou retards artificiels).

Les causes de ces déficiences sont nombreuses et il n'est pas dans notre intention d'en approfondir l'étude ici.

L'éducation des enfants déficients est possible le plus souvent. Mais pas toujours. Il existe des déficients éducatibles (ou récupérables, ou perfectibles) et des déficients inéducables. Cette distinction peut paraître niaise dans son évidence ; elle est cependant primordiale. Celui qui ne la reconnaît pas, fausse dès l'abord le problème de l'enfance déficiente.

Heureusement, comme nous venons de le dire, la plupart des déficients peuvent être améliorés. Cette possibilité d'éducation se fonde sur les faits suivants, que l'on observe couramment aussi bien dans le domaine physique que dans le domaine psychologique :

1. Toute fonction sensorielle, motrice, intellectuelle ou mentale est perfectible par un entraînement approprié.
2. Toute fonction est susceptible de stimulation spécifique à condition que ce soit sous l'influence de son excitant normal.
3. L'organisme humain possède une aptitude constante à la solidarité des fonctions, et même à la suppléance d'une fonction défaillante par une autre.

Il doit par conséquent être possible d'éduquer la plupart des déficients par une méthode d'adaptation fonctionnelle, ayant pour but l'éveil, le redressement ou la suppléance des mécanismes qui régissent l'activité humaine.

Les résultats souvent fort encourageants qu'obtiennent les éducateurs des enfants déficients prouvent que cette thèse n'est pas aussi téméraire qu'on le croit fréquemment.

Qu'il s'agisse de malades intellectuels, mentaux, moteurs, sensoriels ou organiques, le succès — ou plus exactement la mesure dans laquelle l'enfant peut être réadapté, ainsi que le temps exigé par cette réadaptation — dépend de l'âge du sujet et de la gravité des troubles à corriger.

Une éducation nécessaire

L'éducation des enfants déficients est-elle nécessaire ? Il semble que les avis ne sauraient être partagés sur ce sujet. Et pourtant il existe des adversaires de cette éducation — adversaires plus ou moins conscients, plus ou moins déclarés. On entend souvent dans leur bouche des propos de ce genre : « L'intelligence est quelque chose d'inné ; on ne peut la donner à qui ne l'a pas. Malgré les efforts méritoires de leurs éducateurs, les déficients ne deviendront jamais des êtres normaux ; ils resteront toute leur vie des inadaptés... Mieux vaut consacrer ses efforts à la formation d'individus sains de corps et d'esprit, que se vouer à une cause perdue d'avance ; c'est plus sage et plus efficace... »

Nous sommes cependant convaincus que l'éducation de l'enfance déficiente peut être défendue par des arguments irréfutables. Cette éducation est non seulement possible, comme nous l'avons dit tout à l'heure ; elle est utile, elle est bienfaisante, elle est nécessaire.

Ne serait-ce d'abord que pour l'entourage immédiat de l'enfant déshérité. Parmi les souffrances humaines, celle de la mère d'un déficient est certainement l'une des plus dignes de compassion. Et non seulement la mère, mais toute la famille connaît des peines et des angoisses au sujet de « ce petit qui n'est pas comme les autres ». Si l'on n'entreprend rien, elle en sera encore plus démoralisée, et elle en viendra à considérer la présence de ce pauvre enfant comme une calamité, dont on cache la honte avec une pudeur inquiète. Par conséquent, le devoir de l'entourage, des médecins, des maîtres d'école, de la société en général, est de tenter quelque chose, afin de ne pas détruire l'espoir que nourrissent les parents de voir un jour leurs enfants s'épanouir normalement. Cela d'autant plus que le diagnostic de déficience irrémédiable est incertain ; on a vu des arriérés faire des progrès inespérés lorsqu'on s'est occupé d'eux : les abandonner eût été criminel.

Gardons-nous cependant d'un optimisme béat et d'une ambition exagérée. Tous les déficients ne sont pas récupérables, hélas ! au point d'être mis à même de gagner entièrement leur vie. Pourtant, sur ce point également, les résultats que l'on obtient sont encourageants.

A la société elle-même, l'éducation des déficients est utile. En effet, l'inéduqué devient assez tôt un insociable. Or, ce terme a une signification plus lourde qu'il n'y paraît à première vue. Il désigne toutes sortes de dévoyés, comme ces vauriens malheureux qui errent dans les bois et les campagnes, ces maniaques devenus dangereux parce qu'ils voient partout des ennemis et attaquent en se croyant en état de légitime défense. Seule une éducation qui leur donne l'habitude du travail régulier, qui leur inculque le sentiment même obscur de la responsabilité individuelle, peut préserver la société des dangers que ces parias lui feraient courir.

D'autre part, l'étude des déficients fournit à la psychologie et à la pédagogie un appoint qu'on aurait tort de négliger. Depuis que l'art de l'éducation veut se donner des titres et des fondements scientifiques, il s'appuie constamment sur la recherche expérimentale. Or, toute anomalie est une intéressante « matière à étude », et, par conséquent, une précieuse source de renseignements sur les fonctions mentales. C'est ainsi que la psychologie de certains déficients — comme d'ailleurs leur anatomie et leur physiologie — jette pour l'observateur des lueurs dans l'obscurité de la vie physique et psychique. Au début de ce siècle, le grand savant et médecin belge O. Decroly, dont la méthode éducative est devenue célèbre, fut amené à la pédagogie par l'étude approfondie des déficients. Son œuvre remarquable illustre l'évolution qui fit de la psychologie, jadis simple branche de la métaphysique, une science positive et indépendante ; elle atteste surtout l'importance primordiale de la psychologie pathologique comme branche de la psychologie comparée moderne. On ne peut donc pas contester les services inestimables que rendent, bien inconsciemment, de pauvres êtres autrefois négligés et rebutés, objets de pitié ou de mépris ; et l'on peut penser qu'une certaine reconnaissance doit nous pousser à les entourer aujourd'hui d'un peu plus de sollicitude.

Un dernier argument en faveur de l'éducation des déficients — mais sans doute le plus valable de tous. S'il faut les éduquer pour le

bien de leur famille, pour la sécurité de la société et pour l'avancement de la science, ne faut-il pas les éduquer surtout pour eux-mêmes ? Ne méritent-ils pas, comme les autres malades, que l'on s'occupe d'eux avec compétence et dévouement ?

Les enfants sains de corps et d'esprit, vivant dans un milieu normal, sont assez rarement des rebelles, des découragés et des malheureux. Il en est tout autrement pour les déficients et les inadaptés.

Certains d'entre eux, il est vrai, ne se rendent pas compte de l'ampleur de leur propre misère. Mais combien d'autres souffrent, rongés par un obsédant sentiment d'infériorité ! Et même s'ils ne souffrent pas, ne sont-ils pas incapables de jouir de tout ce qui est bon et beau, si l'on ne les y aide ? La fin que se propose l'éducateur d'un enfant déficient est sans doute de le récupérer pour la famille, pour la société, pour le pays ; mais plus encore — nous ne saurions trop le répéter — elle est d'ouvrir l'esprit et le cœur de l'enfant pour lui-même, afin que peu à peu, pour lui comme pour tout être normal, le travail, la récréation, la vie même deviennent une source de joie. Si l'on admet qu'on ne peut renoncer à l'éducation d'un déficient perfectible sans compromettre gravement son avenir familial, professionnel et social, on doit admettre aussi, si l'on ne veut montrer une bien coupable légèreté de cœur, que cette éducation s'impose comme un devoir impérieux à la famille, à la société, à l'Etat.

Les autorités communales de Tramelan l'ont bien compris et c'est la raison pour laquelle elles ont décidé la création d'une classe auxiliaire.

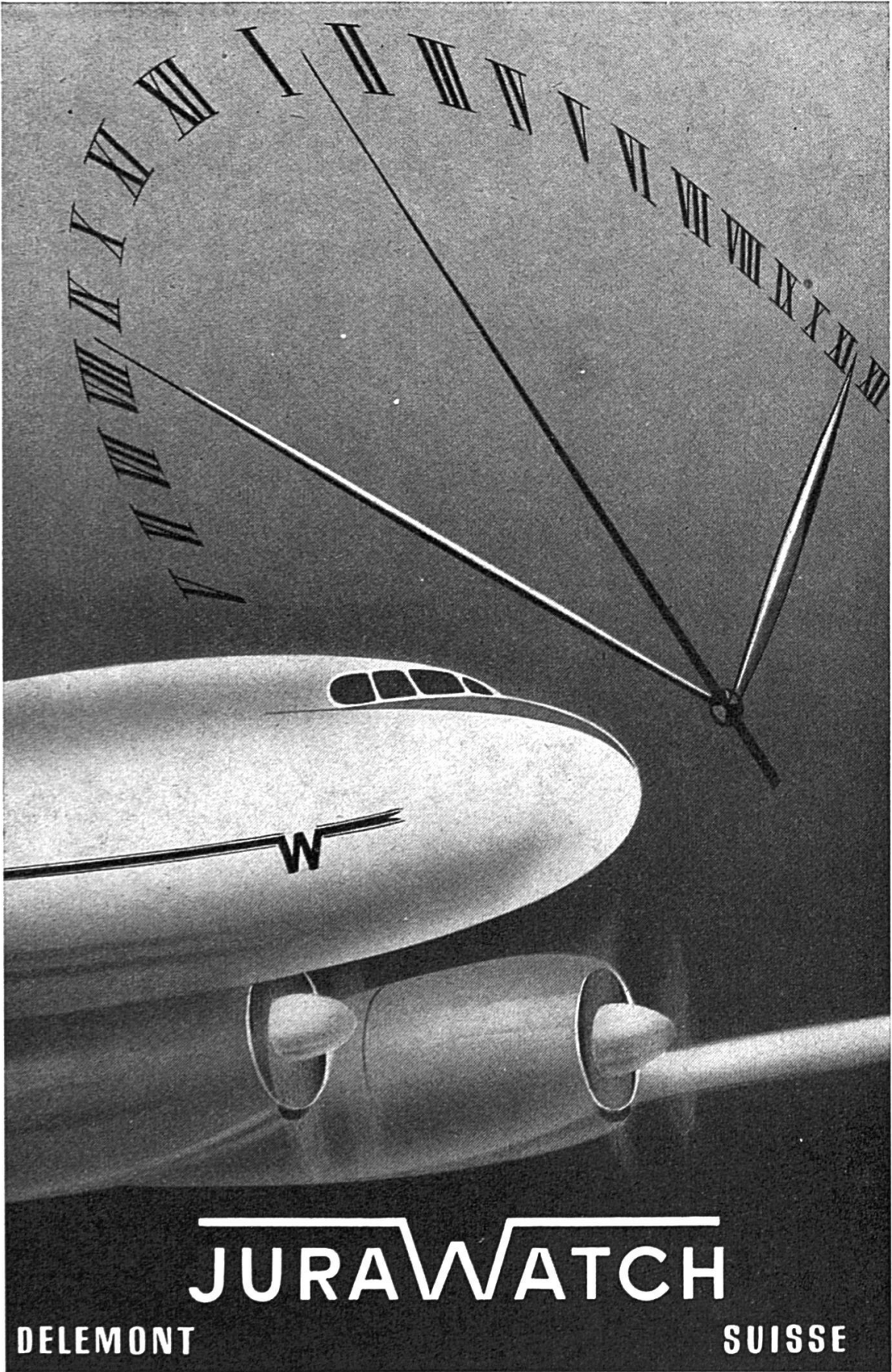
Les modalités de l'éducation

Peut-on éduquer les déficients avec les autres enfants, et par les méthodes d'éducation et d'instruction habituelles ?

L'école, dans les conditions normales, n'apporte souvent à l'enfant déficient qu'affronts, découragement et aggravation de son retard. Le petit déficient souffre de se sentir incapable de suivre le programme avec fruit. Chaque jour il doit subir les moqueries de ses camarades. Le maître voudrait s'occuper de lui personnellement ; mais, dans une classe nombreuse, il n'en a pas le temps. Parfois, aussi, il ne sait pas très bien comment faire travailler cet élève qui n'est pas comme les autres. Celui-ci ne fait donc guère de progrès. Le pauvre enfant, de plus en plus apathique, instable ou révolté, double la classe une fois, deux fois, se trouve finalement avec des camarades beaucoup plus jeunes que lui qui l'abreuvent d'autant plus de rebuffades et de quolibets.

L'éducation dans la famille présente aussi de sérieux inconvénients. Les mères sont rares qui ont assez de loisirs pour se consacrer entièrement au jeune malade ; d'autre part, une maman, si patiente, clairvoyante et dévouée soit-elle, ne possède pas toujours les connaissances techniques qui assurent le succès.

Pour des raisons pécuniaires, l'éducation par une institutrice venant vivre avec l'enfant est rarement possible. D'ailleurs, l'obstacle financier n'est pas le seul qui puisse se présenter. Les parents ne trouvent pas toujours une éducatrice spécialisée et consciencieuse. De plus,



DELEMONT

JURAWATCH

SUISSE



PRODUIT DU JURA

HERMES

machines à écrire
(de Paillard, Yverdon)

dès **Fr. 265.-**

Pour le voyage, les études, le studio, les grands et petits bureaux

BABY
MEDIA
HERMES 3000
HERMES 8
AMBASSADOR

Muggli

MUGGLI & CO.

Hirschengr. 10, Berne Téléphone (031) 2 23 33

1147



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61

MOUTIER

Avenue de la Poste 26

Comptabilité

Fiscalité

Expertises

1151

dans une famille, on ne peut en général disposer que d'un matériel éducatif restreint. Enfin, un enfant élevé en tête à tête avec un adulte, sans l'aiguillon de l'émulation, se fatigue vite ; l'ennui qu'il éprouve menace alors d'aggraver son apathie ou son instabilité. Un enfant déficient exige une éducation particulière, dans une classe spéciale dirigée par un maître spécialisé.

Ne sont toutefois pas admis dans ces classes les anormaux profondément atteints (idiots ou imbeciles), les enfants dangereux ou atteints de maladies qui peuvent être une cause de trouble pour les camarades. En sont exclus aussi les enfants négligés — paresseux pour des raisons éducatives et sociales — mais d'intelligence normale.

Il va de soi qu'un enfant déficient ne passe pas nécessairement toutes ses années d'école dans une classe spéciale. Parfois, 2 ou 3 ans suffisent à le réadapter ; il peut alors être admis à nouveau dans une classe primaire proprement dite. Le but des classes auxiliaires est donc double : offrir une scolarité efficace aux enfants atteints de déficiences ; assurer une transition aussi harmonieuse que possible entre une première période scolaire troublée et une fin de scolarité dans des conditions devenues tout à fait normales.

Il y aurait beaucoup à dire sur les procédés en honneur dans les classes spéciales. Bornons-nous ici à énoncer très laconiquement quelques-uns de leurs caractères : leur effectif est faible (douze élèves en moyenne, quinze au maximum) ; on y pratique donc une méthode individuelle et opportuniste ; les enfants y ont à disposition un matériel varié, des jeux sensoriels d'attention, des jeux d'initiation aux diverses activités intellectuelles ; les exercices de préparation à la vie pratique forment la partie essentielle du programme, surtout au cours des dernières années de la scolarité obligatoire.

Pour être vraiment fructueuse, l'éducation d'un enfant déficient doit souvent être d'ordre médico-pédagogique.

En effet, les élèves d'une classe auxiliaire sont parfois des malades qu'il convient de soigner autant que d'instruire. Ceci n'implique nullement que l'éducateur devrait être un médecin, ni même une sorte de technicien féru de termes empruntés à la psychiatrie, à la psychanalyse et aux sciences biologiques. Cela veut dire tout simplement que, dans certains cas, le maître collaborera avec le médecin qui traite l'enfant (médecin scolaire ou de famille).

La méthode générale

Le maître d'une classe auxiliaire doit veiller à ce que le but à atteindre soit toujours proportionné aux capacités physiques, intellectuelles et mentales de l'enfant ; que l'éducation, cependant, soit aussi complète que possible au triple point de vue physique, intellectuel et moral.

L'éducation doit être individuelle en milieu collectif. Que signifie cette formule souvent répétée ?

Le petit déficient a besoin de répétitions particulières, d'un dosage de travail s'accordant avec son rythme personnel et avec ses moyens propres de résistance physique et mentale. Mais, pour des raisons d'ordre à la fois éducatif, pratique et financier, l'enfant doit être main-

tenu en contact avec des camarades, dans des conditions de vie scolaire aussi normales que possible. Les groupes d'enfants de niveau intellectuel semblable (ou parfois de niveau différent mais jouissant d'un intérêt semblable) développent le sens social, favorisent l'émulation, habituent à l'entente mutuelle et aux concessions. L'éducation du déficient doit être sensorielle. Toutes les sensations (visuelles, auditives, tactiles et même olfactives et gustatives) doivent être éprouvées à plusieurs reprises. Peu à peu, elles se groupent, elles se fixent, elles deviennent des perceptions qui, à leur tour, par le mécanisme de l'attention et de la mémoire, se transforment en véritables connaissances.

On parle souvent d'éducation active. Il est bon, en effet, que l'on respecte le besoin de mouvement de l'enfant, qu'on lui laisse une certaine initiative, qu'on fasse une place au libre exercice de l'instinct et de l'invention, et que l'on n'intervienne, pour se substituer à lui, que lorsque ses possibilités sont vraiment épuisées. Autrement dit, dans la mesure où les difficultés présentées sont à la portée de l'enfant, laissons celui-ci les surmonter seul.

Une telle règle implique évidemment que l'éducation soit toujours « sur mesure ».

Précisons qu'il ne s'agit pas d'atteindre un niveau donné, mais de tirer le maximum d'un état donné.

L'éloge n'est plus à faire d'une méthode souple, opportuniste, d'un emploi du temps qui ne soit pas trop rigide, et enfin d'un maître qui connaisse bien ses élèves.

Une dernière remarque enfin. L'éducation des enfants déficients doit avoir une fin pratique. Le grand souci du maître doit être l'adaptation (dans la mesure du possible, il est vrai !) à la vie sociale, aux nécessités de l'existence. Ne craignons pas de nous attarder, même si cela doit nous paraître parfois un peu mesquin, aux gestes quotidiens de la vie individuelle et de la vie collective. D'ailleurs, une bonne habitude pratique, même matérielle, est le premier pas non seulement dans la voie de la réadaptation sociale, mais aussi dans celle de la discipline du caractère.

Conclusions

Nous nous sommes efforcés, dans les lignes qui précèdent, de définir la position de ce problème si vaste et si complexe de l'enfance déficiente. Nous avons pris ce terme de déficient dans un sens très large, englobant tous ces traînants de l'enfance et tous ces éclopés de l'école qui, pour toutes sortes de raisons, ne montent pas vers l'âge adulte d'un pas ferme et bien rythmé.

Nous avons tenté de démontrer que tout argument en faveur de l'abandon des déficients est contraire à un certain ordre moral. Nous avons enfin essayé de faire partager la conviction qu'il est possible de récupérer, de revaloriser méthodiquement tout un capital humain qui dort et qui, privé d'éducation, ne peut être qu'une source de peine et de trouble dans la société.

Il est toujours pénible à l'entourage familial de devoir mettre un enfant dans une classe auxiliaire. Cependant, après quelques mois,

les parents ont généralement lieu de se réjouir ; s'ils ne peuvent pas toujours constater des progrès intellectuels rapides et définitifs, ils remarquent en revanche un heureux épanouissement moral, qui est le premier pas sur le long chemin de la réadaptation. Ils sont alors bien persuadés que les classes spéciales sont non seulement opportunes mais indispensables, et qu'elles accomplissent une belle œuvre humaine et sociale.

Jacky MATHEY

Le canton et l'horlogerie

Le 23 septembre 1960, le Conseil-exécutif du canton de Berne instituait une commission d'experts, en vue d'étudier les problèmes que poserait à l'industrie horlogère l'adoption d'un nouveau statut fédéral de l'horlogerie. En vérité, les mots traduisent assez mal, dans le cas présent, un enchaînement de causes à effets dont la complexité n'échappe plus à personne. Le législateur, en élaborant un nouveau statut de l'horlogerie, avait beaucoup moins le sentiment d'imprimer à l'industrie horlogère une orientation différente par l'effet d'une volonté délibérément manifestée, que de fournir à cette importante activité industrielle la possibilité de s'adapter aux conditions économiques et techniques nouvelles de l'industrie moderne. L'initiative, ici, appartient à l'économie. La mission du législateur — et celle du pouvoir — consiste à doter l'industrie d'un cadre institutionnel permettant d'assurer l'harmonieux développement de sa croissance, et les indispensables mutations de structures qui, d'une époque à l'autre, sont la condition même de cette croissance.

Pour opérer de tels changements, il est clair que le moment ne peut être choisi. Il est une donnée dont les organes de l'Etat doivent tenir compte. Ceci ne signifie en aucun cas, évidemment, que le rôle du pouvoir se confine à une action passive, qui lui serait simplement dictée par l'évolution des techniques de production et les formes nouvelles de l'échange. Il convient au contraire de promouvoir ces réformes, de les pressentir d'abord, de les prévoir, afin de hâter leur déroulement. Il convient aussi d'adopter les mesures qui permettront à ces réformes de s'imposer sans bouleversements économiques, sans perturbations profondes, aussi bien sur le plan social qu'économique. Il convient enfin d'agir assez tôt pour modifier les cadres institutionnels de façon à faciliter ces réformes, en évitant de les contrarier par des structures juridiques anachroniques, et donc largement dépassées. La tâche, on le voit, n'est pas simple. Le nouveau statut fédéral de l'horlogerie a été adopté à une large majorité par toutes les couches de la population, dans le but, précisément, de permettre et de favoriser un ensemble de réformes de nos structures industrielles horlogères, rendues absolument nécessaires par l'évolution des techniques de production (automation), les modifications des conditions du marché (lutte concurrentielle de plus en plus serrée), et les formes nouvelles